

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM DES ABEILLES	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S) CIRIERES	Mardi 8 Novembre 2022

Participants (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education Nationale	Collectivités	Autres participants
MME NOVAIS JARRET MME BRUNEAU MME POISBLEAU (A) MME GILBERT MME GIRET MME ROTUREAU	Président(e) M. CHAUVIGNE Enseignants MME BROSSET MME GALLAS IEN M.MIRVAL (A)	M. FORTIN	DDEN M. BOULY

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : BROSSET Aurélie

Ordre du jour

Présentation de l'équipe enseignante et l'organisation de l'école.
Les élections des représentants des parents d'élèves
Le règlement intérieur de l'école.
Le protocole sanitaire et la sécurité à l'école
Le budget municipal et la coopérative scolaire
L'accompagnement des élèves en difficulté
Les actions pédagogiques
Les travaux effectués et à prévoir
Les questions diverses

-Règles de fonctionnement du conseil d'école :

« Chacun des membres de droit dispose d'une voix en cas de vote. Les parents suppléants peuvent assister aux réunions mais ils n'ont le droit de voter qu'en absence du parent titulaire : jamais plus de parents votants que de classes dans l'école ».
Les questions diverses doivent être remontées avant le conseil d'école.

1. L'équipe enseignante et le fonctionnement de l'école

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Vivien Chauvigné , directeur et enseignant PS/MS/GS.

Avec Emeline Onillon, le vendredi

+Aurélie Brosset, enseignante CP/CE1/CE2

+Amandine Gallas, enseignante CM1/CM2

2 ATSEM : Camille Berthelot et Judith Giraud

Classe	Section	Effectifs	
TPS-PS-MS-GS	TPS	+1 en janvier	23
	PS	7	
	MS	7	
	GS	9	
CP-CE1-CE2	CP	9	26
	CE1	6	
	CE2	11	
CM1-CM2	CM1	12	21
	CM2	9	
TOTAL			70

2- Les élections de parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022.

Une liste avait été déposée avec 6 noms.

6 personnes ont été élues (3 titulaires et 3 suppléants) :

Résultats des élections :

-56 votants pour 108 inscrits – taux de participation de 51,85 %

- Représentantes titulaires : Mme Bruneau Delphine, Mme Poisbleau Séverine, Mme Rotureau Maud

- Représentantes suppléantes : Mme Gilbert Anaïs, Mme Novais Jarret Julie, Mme Giret Gaëlle

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

3-Règlement intérieur et charte de laïcité.

Le règlement a été réécrit cette année suite aux changements du règlement départemental type. Le nouveau règlement intérieur a été envoyé préalablement aux participants au conseil d'école.

Vote du règlement à l'unanimité.

-Le règlement intérieur de l'école est mis en ligne sur le site de l'école. Le règlement intérieur sera envoyé via Educartable à toutes les familles qui pourront le signer en ligne. Des exemplaires sont consultables sur demande pour les parents n'ayant pas accès à internet.

4-Le protocole sanitaire et la sécurité à l'école :

Présentation du protocole sanitaire (mis en pièce jointe).

Les exercices d'évacuation en cas d'incendie :

- Point de rassemblement : la salle du Soleil Levant

-Au moins deux exercices d'évacuation chaque année.

-Premier exercice effectué le vendredi 16 septembre

-L'alarme incendie fonctionne par bâtiment, c'est à dire que lorsqu'elle sonne dans un bâtiment elle ne retentit pas dans l'autre. Il semblerait logique de relier se 2 alarmes pour évacuer le plus vite possible l'ensemble des élèves.

M. Fortin indique que tout le système alarme incendie sera revu de manière plus globale dans un avenir proche.

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) :

Protocole établi pour faire face

- aux risques majeurs (transport de matières dangereuses, tempête, inondation, séisme)

- aux risques d'attentats et intrusions.

- En fonction de la situation, il faut soit se confiner, soit s'échapper.

Protocole mis à jour chaque année.

Au moins deux exercices doivent être effectués chaque année.

Premier exercice « Attentat-intrusion » effectué le mardi 11 octobre 2022

Le plan Vigipirate

L'ensemble du territoire était au niveau Vigipirate « Sécurité renforcée - risque attentat ».

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le niveau actuel est au niveau « sécurité renforcée-risque d'attentat » :

- accueil des élèves assuré par un adulte,
- vérification de l'identité des personnes extérieures,
- pas d'attroupement devant l'établissement,
- contrôle visuel des sacs possible.
- des patrouilles de gendarmerie et police devant les établissements

5-Le budget municipal et la coopérative scolaire

Les crédits municipaux

La municipalité de Cirières attribue des crédits municipaux en fonction du nombre d'élèves à hauteur de 50€ par élève.

La coopérative scolaire

Association qui permet de financer les différents petits achats de l'école.

Elle est financée uniquement par l'APE.

Bilan annuel Coopérative Scolaire 2021-2022			
Dépense		Recette	
Petits matériels et ingrédients	147,71	Subvention APE	250
Achat de livres	25,13	Opération cookies (ventes)	1420
Abonnement Hibouhèque	35		
Abonnement Association Etagère	35		
Achat de gouters pour le voyage	17,42		
Financement du voyage scolaire	1001		
Achats pour l'opération cookies (fournitures)	345,64		
TOTAL	1606,9	TOTAL	1670
<i>En trésorerie au 31/08/22</i>	<i>294,39</i>		

6-L'accompagnement des élèves en difficulté

Les évaluations nationales :

Les élèves de CP et de CE1 ont passé les évaluations nationales la semaine du 12 septembre

(début CP, mi-CP et début CE1).

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Bilan des évaluations : évaluations plutôt réussies en français comme en mathématiques. Certains élèves sont tout de même apparus en difficulté sur certains points.

Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE) :

Plan d'actions individualisées mis en place pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans sa scolarité.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

Tous les élèves peuvent être concernés, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leurs enseignants.

Encadrées par les enseignants de 16h30 à 17h30 les mardis ou jeudis.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED):

Les enseignants spécialisés du RASED interviennent à l'école pour accompagner les élèves en difficulté.

Il est composé :

- ✧ d'une psychologue scolaire : Solange Abran,
- ✧ d'une maitresse G à dominante rééducative : Isabelle Léonard,
- ✧ d'une maîtresse E à dominante pédagogique, Nathalie Arrivé.

La maitresse E interviendra en période 2 avec 2 groupes de cycle 2 les lundis et jeudis.

7-Les actions pédagogiques

Projet : je découvre ma commune

Objectif : découvrir les différents acteurs de vie de la commune de Cirières

Travail avec :

- Les différentes associations sportives
- La mairie
- Les anciens combattants et le général Lafoix. (M. Bouly nous indique que les DDEN organisent un concours sur la citoyenneté qui pourrait faire un lien avec le projet de l'école)
- La MAM
- Certains particuliers pour partager une passion (M. Dransard est intervenu à l'école pour faire découvrir l'Ecosse et la cornemuse).

Les activités sportives :

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Les activités physiques quotidiennes (APQ30) : Les jours où les élèves d'élémentaire ne font pas EPS nous devons permettre aux élèves de pratiquer 30 minutes par jour des activités sportives sur les autres temps que les temps d'enseignements.

-Les cycles piscine : Les CM sont allés à la piscine en période 1 mais la séquence a été raccourcie car la piscine a été fermée pour cause de légionellose.

Les CE1 et CE2 ne vont plus à la piscine

Les GS et CP iront à la piscine en juin

L'équipe enseignante remercie les parents formés qui accompagnent les classes.

-L'USEP :

Les PS-MS-GS avec les écoles de Chanteloup et Clazay

Les CP-CE1-CE2 avec les écoles de Chanteloup et Clazay

Les CM avec l'école de Clazay

Date des rencontres : 10 Novembre, 3 avril et 9 juin La classe des CP-CE est inscrite à des actions départementales USEP : Basket école et USEP'Athlon.

Emprunt de matériel sportif en cours d'année.

-Les sorties culturelles :

-La bibliothèque : Les maternelles travailleront avec la bibliothèque de Cerizay à travers le projet de circonscription PasSage qui consistera à créer des jeux à partir de la littérature de jeunesse.

Faute de budget de l'Agglo, il n'y a pas de sorties prévues actuellement à la bibliothèque

-Le théâtre : -Les CM et les CP-CE1-CE2 iront voir « Miniatures et Moulinettes » à la Griotte le jeudi 23 mars

-les TPS-PS-MS-GS iront voir « Pépé » à la salle de Brétignolles le lundi 9 janvier

-Les interventions du conservatoire de musique :

-Du CP au CM2 les élèves vont préparer un projet de chant choral autour des chansons oubliées.

-Les élèves de maternelles bénéficieront de 3 interventions autour des comptines et instruments de musique du monde

L'équipe enseignante remercie vivement la municipalité et l'agglo2b pour l'offre culturelle proposée.

-Lecture d'oeuvres :

Les classes de Vivien et d'Aurélie participent à un projet de lectures d'oeuvres d'arts visuels de façon rituelle à hauteur de 6 à 8 œuvres sur l'année

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

- **Défis messagerie et internet pour la classe de cycle 3**

8-Les travaux effectués et à prévoir

Travaux effectués :

- Réfection du sol de l'actuel dortoir
- Installation d'un tableau dans la classe de cycle 2

Les travaux à prévoir :

Installation d'une nouvelle structure prévue, normalement, pour janvier

Réfection de la cour

10-Les questions diverses

↳ L'équipe enseignante remercie les membres de l'APE pour leur investissement et leur énergie.

Les prochains conseils d'école auront lieu

- ◇ le mardi 14 mars à 20h
- ◇ le mardi 20 juin à 20h

Fait à Cirières, le mardi 8 novembre 2022

Le président du Conseil d'Ecole : Chauvigné
Vivien



La secrétaire de séance : Brosset
Aurélie.



